

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
19 Octobre 2018**

**OBJET : Etude pour la construction du futur réseau d'abattage des Bouches du Rhône.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé

- d'allouer, au titre de l'année 2018, une subvention de 30 000 € à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la mise en place d'une étude pour la construction du futur réseau d'abattage des Bouches-du-Rhône,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône l'avenant à la convention annexé au rapport.

La dépense sera imputée à hauteur de 30 000 € sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**